

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 14-2019

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

**Boucllement du préavis N° 07-2015 – Entretien du patrimoine
construit, étape 2015-2017**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité d'entretenir son patrimoine construit, étape 2015-2017.

Pour rappel, dans sa séance du 29 avril 2015, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'071'500.00 TTC pour l'entretien du patrimoine communal.

En conclusion, le montant de l'investissement s'élève à CHF 1'062'428.75 et sera amorti sur une durée de 15 ans. Le préavis N° 07-2015 présente un solde positif de CHF 9'071.25.

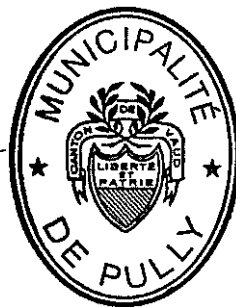
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner